

# Combattre le chômage, pas les chômeurs

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, le couperet a commencé à tomber pour plus de 30.000 chômeurs bénéficiaires d'allocations d'insertion, dont une majorité de femmes. La CSC dénonce, mobilise et conseille ses affiliés. A Bruxelles, le gouvernement régional, interpellé par les syndicats, annonce des initiatives pour absorber le choc des exclusions. La mobilisation continue. Le vendredi 30 janvier, à Charleroi, les travailleurs avec ou sans emploi rediront que la CSC donne la priorité à l'emploi convenable et au retrait des mesures anti-chômeurs.

... pages 4 et 7



## Verviers: une Europe sociale est-elle possible?



© Patrick Lefevre/Belpress

Dans un contexte d'austérité, de scandale fiscal «Luxleaks», de négociation de traités commerciaux internationaux, de plan de relance, quelles sont les priorités de la nouvelle Commission européenne emmenée par Jean-Claude Juncker? Une Europe sociale est-elle envisageable au cours de cette mandature? Le Moc-Ciep de Verviers et le Forum social du pays de Herve proposent un débat sur ces questions et ces enjeux. Ils ont invité Marc Tarabella, député européen PS, et Thomas Miessen, en charge des matières européennes au service international de la CSC. Entrée gratuite.

**Quand?** Le mardi 27 janvier à 20h.

**Où?** CSC de Verviers, Pont Léopold 4-6.

**Renseignements?** Moc de Verviers. Tél.: 087.33.77.07.

Courriel: info@mocverviers.be. Internet: www.mocverviers.be

## Bruxelles: salaires et compétitivité

La compétitivité de l'économie belge reposerait en grande partie sur le contrôle des salaires. Car les salaires belges auraient «dérapé» par rapport à ceux de nos trois voisins et concurrents: l'Allemagne, la France et les Pays-Bas. Mais cet écart salarial prend-il réellement en compte la réalité économique belge? Les coûts salariaux interviennent-ils partout de la même manière dans les coûts de production? Le débat sur la compétitivité se réduit-il à la question du coût du travail? Pour en débattre, le réseau Econosphères a invité Andrea Della Vecchia, du service d'études de la FGTB, Renaat Hanssens, du service d'études de la CSC, et Reginald Savage, professeur à la Fopes. Inscription gratuite mais souhaitée.

**Quand?** Le lundi 26 janvier, de 12h à 14h.

**Où?** Université populaire, rue de la Victoire 26, à 1060 Bruxelles.

**Renseignements et inscription?** Violaine Wathélet, co-coordinatrice Econosphères. Tél.: 0474.35.15.44. Courriel: econospheres@gmail.com. Internet: www.econospheres.be

## Monceau-sur-Sambre: le droit à l'alimentation

Le dimanche 8 février, l'ONG Entraide et fraternité propose une après-midi de réflexion autour du droit à l'alimentation. Pour stimuler les échanges, la compagnie «Art & tça» jouera une pièce de «théâtre documentaire»: «Nourrir l'humanité, c'est un métier». La représentation sera suivie d'ateliers qui mettront à l'honneur des initiatives de type alternatif en matière de promotion de l'agriculture durable locale (Terre en vue, Coprosain et le Jardin solidaire de la résistance). Parallèlement, un programme destiné aux enfants leur permettra de se familiariser aux questions liées au droit à l'alimentation. Ils participeront notamment à un «goûter insolent», activité visant à les sensibiliser à l'accès inégal aux ressources à travers le monde. Inscription souhaitée.



© Nicolas Le Querré/Belpress

## S'y retrouver dans les études et les métiers

Les salons Siep (Service d'information sur les études et les professions) s'adressent aux étudiants, aux parents, aux enseignants, aux demandeurs d'emploi et à toutes les personnes en quête d'orientation scolaire et professionnelle. Le monde de l'enseignement, de la formation et de l'emploi y est largement représenté: les écoles secondaires, l'enseignement supérieur, les universités, les établissements proposant des cours de promotion sociale, les formations en cours du soir ou en alternance, les formations qualifiantes, les organismes d'insertion professionnelle, les offices régionaux de l'emploi, l'apprentissage des langues, les séjours à l'étranger ou encore les projets humanitaires. Des conseillers répondent aux questions des visiteurs. Conférences, forums, animations et démonstrations de métiers sont aussi l'occasion de dialoguer avec des personnes de terrain.

Les prochains salons se dérouleront à:

- **Namur** (Namur Expo): les vendredi 6 et samedi 7 février, de 10h à 18h.
- **Tournai** (Tournai Expo): le vendredi 27 février de 10h à 19h et le samedi 28 février de 10h à 18h.
- **Court-Saint-Etienne** (Parc à mitrailles): les vendredi 6 et samedi 7 mars, de 10h à 18h.
- **Liège** (Halles des foires): les jeudi 12 et vendredi 13 mars de 13h à 18h, ainsi que le samedi 14 mars de 10h à 18h.
- **Charleroi** (Charleroi Expo): les vendredi 20 et samedi 21 mars, de 10h à 18h.

**Entrée?** 3 euros. Gratuit pour les étudiants, les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du revenu d'intégration (notamment). Par ailleurs, chacun peut librement télécharger une entrée gratuite sur salons.siep.be

**Renseignements?** Internet: salons.siep.be. Ce site permet notamment de préparer un circuit de visite via l'outil Mercator.



© Philippe Turpin/Belpress

**Quand?** Le dimanche 8 février à 14h.

**Où?** Site d'économie sociale de Monceau-Fontaines, rue de Monceau-Fontaines 42/1, à Monceau-sur-Sambre.

**Entrée?** 5 euros. Article 27: 1,25 euro. Enfants de moins de 12 ans: gratuit.

**Renseignements et inscription?** Entraide et fraternité. Tél.: 071.32.77.42. Courriel: charleroi@entraide.be

## Anderlecht: musées en fête

Le dimanche 1<sup>er</sup> février, comme chaque premier dimanche du mois, une centaine de musées ouvriront gratuitement



© Pierre-Jean Grouille/Belpress

leurs portes à Bruxelles et en Wallonie. Et comme chaque fois, un de ces lieux fera la «fête de la gratuité». Le 1<sup>er</sup> février, la fête se déroulera à Anderlecht, à la Maison d'Erasmus et au Vieux béguinage. Erasmus a véritablement séjourné à Anderlecht en 1521. Préservée, sa maison gothique rassemble aujourd'hui des peintures anciennes (Holbein, Bosch, Metsys) et une bibliothèque riche de milliers d'éditions anciennes. Elle vient de rouvrir après la rénovation de son cuir de Cordoue (cuir décoré, ancêtre du papier peint). Outre l'accès gratuit, deux activités seront proposées le 1<sup>er</sup> février: d'une part, une visite guidée du musée et de l'ancien béguinage situé à quelques pas; d'autre part, la découverte de quelques-uns des livres de la «réserve précieuse». Celle-ci abrite une collection d'éditions originales des œuvres d'Erasmus et d'autres humanistes. Deux membres de l'équipe du musée présente-

ront certaines pièces remarquables pour leur typographie, leur reliure ou leurs illustrations. Réservation conseillée.

**Quand?** Le dimanche 1<sup>er</sup> février. Maison d'Erasmus: accès libre de 10h à 18h. Vieux béguinage: de 10h à 12h et de 14h à 17h. Départs des deux activités à la Maison d'Erasmus à 11h, 12h, 14h et 15h.

**Où?** Maison d'Erasmus: rue du Chapitre 31, à 1070 Anderlecht. Vieux béguinage: rue du Chapelain 8.

**Renseignements et réservation?** Tél.: 02.521.13.83. Internet: www.erasmushouse.museum. Gratuité du premier dimanche: info@artsetpublics.be, www.artsetpublics.be

## Liège: regards sur les femmes

Le Service public de Wallonie propose une exposition gratuite consacrée aux femmes. Simplement intitulée «Femmes...», cette exposition en regroupe plusieurs. Des regards artistiques sur les femmes, tout d'abord, avec les photographies de Catherine Servais («Seins-plement femmes») et d'Yvan Leriche («Elles, si belles... Regard sur les femmes»), ainsi que les dessins d'Emilie Ringlet («Créer pour (s')oublier»). Mais aussi deux expositions sur les femmes scientifiques, de l'Antiquité à nos jours, avec notamment le parcours hors du commun de Marie Curie. Physicienne et chimiste polonaise naturalisée française, Marie Curie (1867-1934) est surtout connue pour ses travaux sur la radioactivité naturelle. Première femme à recevoir un prix Nobel, celui de physique en 1903, elle reçut ensuite celui de chimie en 1911. Epouse du physicien français Pierre Curie, politiquement engagée, c'était une femme moderne, qui voyageait beaucoup et participait à de nombreux congrès et commissions. Pour elle, la science est moteur de progrès et de bien-être pour l'humanité.

**Quand?** Jusqu'au 27 février, du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30.

**Où?** Espace Wallonie de Liège, place Saint-Michel 86, 4000 Liège.

**Renseignements?** Tél.: 04.250.93.30.

Courriel: ew.liege@spw.wallonie.be

Internet: www.expositions-wallonie.be

**l'info**  
journal d'informations sociales et citoyennes

Tirage moyen : 225.000 exemplaires  
Rédaction : chaussée de Haecht, 579  
BP 10 - B-1031 Bruxelles (Belgique)

Tél : 02 246.32.86 Fax : 02 246.30.10  
E-mail presse@acv-csc.be - http://www.csc-en-ligne.be

Pour obtenir votre correspondant, faites le 02/246 suivi des quatre chiffres indiqués.

**Abonnements et Poste:** Marleen Verlee (3281) (pas le mercredi), mverlee@acv-csc.be

**Chef du service presse :** Marie-Ange Foret (3291), marie-ange.foret@acv-csc.be

**Secrétaire de rédaction :** Daniel Dellisse (3287), ddellisse@acv-csc.be

**Rédaction :**  
Danièle Ernotte (3289), dernotte@acv-csc.be  
Anne-Marie Pirard (3290), apirard@acv-csc.be  
Donatienne Coppieters (3283), dcooppieters@acv-csc.be

**MEP :** Patricia Martin (3297), patriciamartin@skynet.be - M-Htousaint@skynet.be

**Éditeur :** Confédération des syndicats chrétiens (CSC)

**Imprimerie :** Remy-Roto Beauraing



Suivez-nous sur facebook.com/lacsc



# capitale européenne de la culture

La fête d'ouverture de Mons 2015 a lieu en grande pompe ce 24 janvier. Nouveaux musées, expositions, festivités... Quelque 300 événements et 1.000 activités culturelles et artistiques sont au programme.



© Aude Vanlathem/Belpress

La capitale européenne de la culture devrait attirer quelque 2 millions de personnes en 2015. Quels sentiments cet événement inspire-t-il aux habitants? Nous avons posé la question à Jean-Marc Urbain, secrétaire fédéral de la CSC de Mons-La Louvière.

## Que pensez-vous de cet événement?

Nous nous sommes bien entendu réjouis quand la candidature montoise a été retenue. Investir dans la culture, c'est sans nul doute une manière intelligente de redynamiser notre région, en misant sur la créativité citoyenne, l'éducation et le renforcement du lien social. Et bien sûr, en donnant une image attractive et créative à un territoire marqué au fer rouge par son passé industriel. Cela va développer le tourisme, mais aussi, on l'espère, favoriser l'implantation d'entreprises, attirées aussi par ces nouveaux aménagements urbains. Une nouvelle gare, un méga-centre de congrès, plusieurs nouveaux musées, ... Tout cela va donner un dimension et un rayonnement à Mons. Le problème, c'est que ça représente aussi un gouffre financier. Comment va-t-on à long terme entretenir toutes ces infrastructures? Sans vouloir gâcher la fête, nous nous posons beaucoup de questions et craignons que l'ardoise soit lourde pour les citoyens.

## Qui finance tous ces projets?

La majeure partie du budget de Mons 2015, estimé à 80 millions d'euros, vient des pouvoirs publics, à hauteur de 87%. Le solde est assuré par les recettes propres, notamment celles du sponsoring. C'est un énorme effort qui fait dire à certains que Mons 2015 a étouffé la culture en Fédération Wallonie-Bruxelles. A cela s'ajoute l'énorme chantier, loin d'être achevé, de la gare de Mons, qui a aussi explosé son budget. On ne peut s'empêcher d'être inquiet face à ces retards, à ces chantiers qui défigurent la ville et aux coûts qu'il faudra assumer...

## Quelles sont les retombées en termes d'emploi?

Plusieurs dizaines de personnes ont été engagées dans le cadre de la Fondation Mons 2015 et quelque 150 demandeurs d'emploi ont suivi des formations dans les domaines de l'accueil et de la billetterie. Au-delà, il est difficile actuellement de chiffrer le nombre d'emplois générés par Mons 2015 et de savoir s'ils seront occupés par des habitants de la région. Nous avons émis l'idée d'une charte prévoyant de recourir au maximum aux travailleurs et entreprises locales, voire la création d'entreprises avec un accompagnement ad hoc. La mise en réseau des acteurs socio-économiques pouvait venir compléter la dynamique du conseil. Nous avons malheureusement dû déplorer le protectionnisme politique de la Ville ainsi que de la fondation.

## En tant qu'organisation représentative du monde du travail, avez-vous été associés à Mons 2015?

Nous n'avons été que très peu impliqués par la fondation. Qu'à cela ne tienne, nous nous sommes positionnés à plusieurs reprises en dénonçant le peu de transparence (voire de dynamisme) entre les organisateurs et le Forem pour la mise à l'emploi des demandeurs de la région, le peu de réflexions prospectives et l'absence de stratégie pour l'après-2015, l'absence des partenaires sociaux dans le cadre du développement socio-économique lié à Mons capitale culturelle. Nous avons également déploré une culture élitiste, comparativement à une riche culture populaire locale.

Nous souhaitons que ce projet puisse avoir un réel impact positif, à la fois en termes de visibilité et de développement socio-économique, pour un territoire et une population qui en ont bien besoin! A fortiori à un moment où de nombreuses personnes vont perdre leur droit aux allocations de chômage... ●

Propos recueillis par D.E.

## Au programme

Impossible de présenter en détail l'année artistique de Mons 2015. La programmation fera la part belle aux artistes qui ont vécu dans la région. Van Gogh sera au centre d'une exposition au Bam dès le 25 janvier. La maison où l'artiste a vécu, à Cuesmes, sera ouverte au public en février. Une semaine sera aussi consacrée au compositeur classique Roland de Lassus (XVI<sup>e</sup> siècle), dont la musique sera jouée dans les cafés de la ville. Verlaine, qui a écrit la plupart de ses chefs-d'œuvre dans la prison de Mons, aura également droit à son exposition en octobre. Cinq musées ouvriront par ailleurs leurs portes durant l'année, dont le Musée du Doudou. Pointons aussi les activités prévues dans le cadre de «Pop-up virus culturel», une plateforme créée par des associations et artistes actifs dans la culture et l'éducation populaire. Plus d'infos sur [www.mons2015.eu](http://www.mons2015.eu) et sur [www.virusculturel.be](http://www.virusculturel.be)

## Les entreprises locales se portent mieux

Comment se portent les entreprises de Mons, du Borinage et du Centre? Sur base des données de 2013, la CSC de Mons-La Louvière a dressé un bilan global plutôt positif par rapport aux années précédentes. L'analyse a été effectuée sur base des entreprises d'au moins 100 travailleurs et des PME occupant entre 50 et 99 travailleurs, soit 116 entreprises réparties sur 24 communes.

En ce qui concerne les 64 grandes entreprises, la CSC observe, par rapport à 2012, un recul de 10% du chiffre d'affaires global, lié surtout au déclin de l'activité de Duferco, NLMK La Louvière et Doosan à Frameries. Si on les exclut, le chiffre d'affaires réalisé en 2013 par les 61 autres grandes entreprises aurait, au contraire, enregistré une progression de 2,5%. Une hausse relative, dopée surtout par la forte croissance d'entreprises de titres-services, un secteur qui risque toutefois d'être impacté négativement par les mesures du gouvernement wallon.

Malgré ce ralentissement, l'emploi s'est légèrement accru. Le nombre moyen de travailleurs occupés dans les grandes entreprises (18.500 postes) a augmenté de 1,8% par rapport à l'exercice précédent. Sans Duferco et NLMK, l'accroissement de l'emploi serait encore plus conséquent (+4,6%). Notons encore que la CSC a évalué que 58% des grandes entreprises sont en situation saine, 25% traversent une période de difficultés relatives et 11 entreprises sont en situation de faillite virtuelle.

Les PME ont connu une forte hausse de leur chiffre d'affaires: +8,5%, avec là aussi une croissance du secteur des titres-services ou encore les bons résultats de Google (Crystal Computing) à Baudour. L'emploi dans les PME a crû de 3,8%, soit le double de la hausse observée dans les grandes entreprises. Gros bémol toutefois: en 2013, moins de la moitié des PME apparaissent en bonne santé économique et financière, même s'il y a amélioration par rapport à 2012.

Reste, malgré tout, que la création d'emploi ne compense pas les pertes d'emploi totales sur la région. Une région qui compte aussi une forte part d'emplois publics, soumis aussi à des restrictions.

## «Milit'en art»: des photos, des valeurs sociales

En marge de Mons 2015, la CSC de Mons-La Louvière a organisé l'an dernier un concours de photos sur le thème «Milit'en art!». Une cinquantaine de clichés ont été retenus en lien avec la solidarité, la citoyenneté, la discrimination, la précarité, l'égalité, l'emploi, etc. Ils ont fait durant un mois l'objet d'une exposition dans la salle des pas perdus de la Cour de justice de Mons. Fin décembre, un jury a distingué dans chaque catégorie un artiste militant. Le jury a décerné le grand prix à la photo de Fernand Antonioli (ci-contre) qui représente l'action citoyenne et participative avec un esprit de solidarité, valeurs chères à la CSC.



© Fernand Antonioli



# La CSC s'invite aux vœux du MR

Lors des vœux du MR dans les régions, les fédérations CSC de Namur-Dinant, de Charleroi-Sambre et Meuse, de Liège-Huy-Waremme et du Luxembourg ont interpellé les membres du parti sur les contradictions entre les programmes du MR et du gouvernement.

«**B**onne année, bonne santé... Le MR de la province de Namur organisait sa traditionnelle réception de nouvel an à Silenrieux, le 9 janvier dernier. Les militants des fédérations CSC de Namur-Dinant et de Charleroi-Sambre et Meuse, présents à l'entrée, y ont ajouté leurs vœux «pour un monde plus juste et fraternel en 2015» et ils ont évoqué leur trouble face aux contradictions qu'ils ont découvertes entre le programme du parti et le plan gouvernemental défendu par la coalition fédérale à laquelle le MR participe.

## Alors pourquoi?

Les militants de la CSC ont remis aux personnes présentes une lettre ouverte signée par leurs secrétaires fédéraux. Chantal Doffiny pour la CSC de Charleroi-Sambre et Meuse, et Thierry Jacques pour la CSC de Namur-Dinant, pointent sept contradictions flagrantes et s'interrogent:

- «Vous estimez qu'il convient d'encourager les personnes en chômage à trouver un travail et voulez donc supprimer les pièges à l'emploi. Alors pourquoi réintroduire un tel piège en réduisant de moitié l'allocation de garantie de revenu octroyée à des travailleurs (surtout des femmes) qui ont accepté un temps partiel pour échapper au chômage?»
- «Vous connaissez la difficulté des jeunes à trouver un emploi, savez qu'ils doivent être aidés et estimez que la priorité doit porter sur le contrôle de leurs efforts de recherche et leurs disponibilités. Alors pourquoi appliquer aux personnes en RCC (ex-pré-pensionnés) et chômeurs âgés de plus de 60 ans le contrôle de la disponibilité et les obliger à se présenter régulièrement au Forem avec leur CV et leurs preuves de recherche?»

- «Vous êtes les élus d'une province aux larges zones rurales, où les habitants des villages éloignés des grandes villes ne bénéficient que de transports en commun peu fréquents. Vous connaissez leurs difficultés de déplacement. Alors pourquoi redéfinir la notion d'emploi convenable en obligeant ces personnes à accepter un emploi à tiers-temps

à plus de 60 km de chez eux? C'est fabriquer une véritable machine à exclure.»

- «Vous connaissez l'importance des PME et dites vouloir aider les indépendants, artisans et petits commerçants. Alors pourquoi le gouvernement veut-il un saut d'index qui va réduire le pouvoir d'achat de la population, donc mettre en difficulté bon nombre de PME et d'indépendants?»
- «Vous estimez que les personnes doivent travailler plus longtemps et voulez retarder l'âge auquel elles accèdent à la retraite. Alors pourquoi supprimez-vous le bonus pension et les crédits-temps sans motif qui permettaient aux plus de 55 ans d'aménager leur fin de carrière, et de travailler plus longtemps en offrant un emploi à des jeunes comme dans le plan Tandem?»
- «Vous connaissez les inégalités entre PME qui paient un impôt de plus de 25% et les multinationales qui échappent quasiment à tout impôt grâce à l'ingénierie fiscale. Alors pourquoi ne revoyez-vous pas le système des intérêts notionnels qui coûte très cher et ne bénéficie qu'aux grandes entreprises?»
- «Vous déplorez que, dans notre pays, l'impôt sur les revenus du travail soit trop important par rapport aux autres revenus, et pèse sur la compétitivité des entreprises. Alors pourquoi ne proposez-vous pas un glissement fiscal qui permettrait d'alléger l'impôt sur le travail (salarié et indépendant) et ferait davantage contribuer les spéculateurs et détenteurs de capitaux?»

Tout cela attend maintenant les réponses que les mandataires du MR voudront bien leur donner.

## «Pas de galette...»

Trois jours plus tard, le 12 janvier, les militants de Liège-Huy-Waremme se sont rendus, en front commun, à la réception du MR au Palais des congrès de Liège. Leurs calicots rapelaient les difficultés qu'éprouvent de nombreux ménages à boucler leurs fins de mois: «Qui prône l'austérité, sème la pauvreté» ou «Pas de galette, pas d'emplètes». Préserver le pouvoir d'achat est une mesure économique, pas une mesure idéologique, ont souligné les militants qui ont distribué des tracts aux invités du MR.

## Rendez-vous à Charleroi le 30 janvier

Le 21 février dernier à Liège, le 11 juin à Mons ou encore le 17 octobre à Namur, la CSC avait procédé à des pendants symboliques de chômeurs et joué ses trois premiers actes de la pièce «Du gibier de potence, les chômeurs?». Le vendredi 30 janvier prochain dès 10h, place de la Digue à Charleroi, les travailleurs avec ou sans emploi rediront haut et fort que la CSC donne la priorité à l'emploi convenable et au retrait des mesures anti-chômeurs, en jouant son quatrième acte: «Massacre à la tronçonneuse!» Plus d'infos sur les moyens de transport organisés par la CSC auprès des TSE, des Jeunes CSC ou des Femmes CSC dans votre fédération régionale.



Ils leur rappellent qu'il faut soutenir la demande interne pour permettre la relance dont notre pays a tant besoin. Or, le saut d'index et les mesures d'austérité vont raboter le pouvoir d'achat de la population, ce qui mettra inévitablement en difficulté les PME et les indépendants de l'horeca, du commerce, de la construction... «Une réduction linéaire des cotisations patronales, sans contrôle ni condition, ne contribuera pas non plus à la relance. Pas davantage la suppression de ce nouveau piège à l'emploi qu'est la suppression de moitié de la garantie de revenu accordée aux travailleurs, surtout des travailleuses, à temps partiel pour échapper au chômage» expliquent le secrétaire fédéral Jean-Marc Namotte et les militants. Ils soulignent aussi que la déduction forfaitaire pour les frais professionnels ne constitue nullement une correction sociale du saut d'index, mais est une simple compensation de l'augmentation des accises et de la TVA.

## Répercussions quotidiennes

Dans le Luxembourg, le MR a tenu sa réception au Wex, à Marche-en-Famenne, le 16 janvier. Et les militants de la CSC étaient présents en front commun. Ils ont remis aux quelque 500 invités du MR leurs «meilleurs vœux pour un monde plus juste et fraternel en 2015» et les ont interrogé sur les contradictions entre le programme de leur parti et celui du gouvernement. Ils leur ont remis les mêmes questions que celles posées aux mandataires du MR à Silenrieux (voir ci-dessus). Certains sont passés sans un bonjour, mais d'autres se sont arrêtés pour écouter le message syndical, en particulier les retombées sur les personnes ciblées par les mesures.

«Vous avez décidé de participer à un gouvernement avec la N-VA, l'Open VLD et le CD&V et êtes confrontés aujourd'hui aux décisions prises par cette coalition et qui touchent d'abord les jeunes, les femmes, les ménages, les travailleurs que vous rencontrez chaque jour dans votre voisinage, votre famille. Ces décisions ont aussi des répercussions au plan local sur les PME et les artisans de votre commune, sans oublier les conséquences négatives sur les finances locales (communes et CPAS), donc sur les services de proximité» a rappelé Bruno Antoine, secrétaire fédéral. La CSC du Luxembourg attend maintenant les réponses que les mandataires du MR voudront bien lui envoyer. ●



A Marche, les militants syndicaux ont remis aux invités du MR leurs vœux «pour un monde plus juste et fraternel».





# Réguler l'extraction de l'or au Niger

Des milliers de personnes, y compris des enfants, travaillent en dehors de toute législation. Pour autant, les syndicats nigériens ne souhaitent pas la fermeture des mines artisanales.



© Michel Houet/Belpress

Le Niger est officiellement un des deux pays les plus pauvres au monde.

«Le Niger est devenu un désert où les pénuries alimentaires et même les famines sont devenues un événement normal et récurrent», déplore Sory Boubacar, de la Confédération nigérienne du travail (CNT). En cause: le secteur minier, et particulièrement l'exploitation de l'or, grande consommatrice de bois.

On recense 69 mines d'or artisanales dans le pays et 24 ateliers où l'or est traité avec du cyanure de potassium, dont seulement trois disposeraient d'une forme de contrôle du gouvernement. Des milliers de personnes travaillent donc en dehors de toute législation, logés dans des villages-taudis. L'industrie minière formelle ne fournit que 5.000 postes, soit moins de 10% du nombre estimé d'emplois dans les mines artisanales.

## Malsain et dangereux

Les conditions de vie dans les villages miniers sont médiocres. Les problèmes de santé sont fréquents: les mineurs souffrent de maladies pulmonaires et infectieuses, et tous les membres de la communauté sont touchés par l'alcoolisme, la toxicomanie et les vols.

On trouve plusieurs catégories de travailleurs dans les mines artisanales. Les propriétaires sont au sommet de la chaîne, engrangeant en général la plus grande part de bénéfices, sans qu'aucune taxe ne soit prélevée. Viennent ensuite les mineurs, souvent de jeunes hommes qui travaillent par pauses de six heures afin d'obtenir une petite part de l'or extrait ou, le plus souvent, un salaire du propriétaire qui a financé la construction du puits. Leurs outils sont rudimentaires: pioches, seaux et marteaux. Il n'y a aucun équipement de sécurité et le travail est malsain et dangereux.

Sous les mineurs, on trouve les transporteurs et les personnes qui réduisent les roches en morceaux. Beaucoup d'enfants figurent dans cette catégorie, près de la moitié des travailleurs concernés, ainsi que des femmes. Viennent ensuite les personnes qui actionnent les moulins où l'or est broyé. C'est un travail particulièrement dangereux puisque le traitement des petites pièces d'or requiert des produits toxiques.

## Pauvreté extrême

Pour autant, les syndicats nigériens ne souhaitent pas que les mines artisanales ferment. D'après l'indicateur du développement humain des Nations unies, le Niger est officiellement un des deux pays les plus pauvres au monde, avec la République démocratique du Congo. Selon le secrétaire général de la Fédération des mineurs de la CNT, Rabe Rabiadou, «il est pratiquement impossible d'éradiquer le secteur minier informel dans un tel contexte de pauvreté extrême».

La CNT demande donc la reconnaissance des sites miniers informels et leur formalisation progressive. Cette opération doit débiter par l'organisation des mineurs en coopératives et la reconnaissance des droits des petits propriétaires. Le Réseau des organisations pour la transparence et l'analyse budgétaire (Rotab) a déjà obtenu deux avancées: l'application effective de la loi de 2006 sur les mines, qui prévoit le partage des recettes minières entre l'Etat (85%) et les communautés locales, ainsi que l'obligation de publier les revenus et les contrats miniers. La CNT souhaite maintenant accélérer l'organisation des travailleurs des mines industrielles et créer des coopérations entre mineurs informels. ●



# ESB: une reprise aussi heureuse qu'inattendue

Tout semblait joué pour ESB (Engineering Steel Belgium), à Seraing, une aciérie électrique qui produit des aciers spéciaux de haute qualité. Les représentants des travailleurs se préparaient à signer les conventions de prépension et de licenciement quand, brusquement, la direction a tout arrêté et a annoncé la reprise de l'usine. Une nouvelle aussi heureuse qu'inattendue!

Rétroactes. Le 12 juin 2014, la direction de l'aciérie, propriété du groupe allemand GMH, annonçait son intention de fermer l'usine sérésienne et de procéder au licenciement de l'ensemble du personnel. Malgré de longues négociations, malgré le rapport positif du consultant Secafi Alpha sur la possibilité d'une poursuite d'activité sur le site, la phase 2 de la procédure Renault avait été enclenchée... Le 30 décembre, le plan social était finalisé. Mais, au moment de la signature des conventions, la direction a tout stoppé... en annonçant la reprise de l'usine. «Cette annonce a surpris tout le monde. Elle a été accueillie avec beaucoup

d'émotion par l'ensemble du personnel. En effet, les 125 travailleurs sont maintenus sur le site, dans les conditions actuelles. L'activité redémarrera dans quatre à six mois avec des investissements sur l'outil et, à terme, de possibles embauches complémentaires» explique Jordan Atanasov, secrétaire régional ACV-CSC-Metea.

Mais qui est ce mystérieux repreneur? «Lors d'un conseil d'entreprise extraordinaire qui s'est tenu le 6 janvier, le nouveau propriétaire nous a été présenté: il s'agit du holding REM-Luxembourg basé au Grand-Duché, précise Jordan Atanasov. Nous lui avons bien sûr demandé de nous présenter, lors d'un prochain conseil d'entreprise, le plan industriel ainsi que la nouvelle organisation du travail, mais aussi les mesures qu'il compte prendre pour rendre l'outil plus performant et optimiser les ventes.» En tout cas, cette reprise et ces nouvelles perspectives rendent un nouveau souffle à l'entreprise sérésienne et au pays de Liège qui en a bien besoin. ●



# Il est grand temps de blanchir le noir

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier et d'ici la fin de l'année, 70.000 exploitants du secteur horeca devront installer un système de caisse enregistreuse lié à un module fiscal. Ce nouveau système (annoncé depuis 2009!) est obligatoire pour tout qui fait au moins 10% de son chiffre d'affaires en repas à table: restaurateurs, cafés-brasseries, salons de dégustation ou encore les traiteurs qui occupent du personnel de banquet à table.

Cette «boîte noire», qui enregistrera toutes les transactions financières d'un établissement ainsi que les heures du personnel, est une mesure destinée à contrer la fraude fiscale et sociale, réputée très importante dans ce secteur. Mais les fédérations patronales du secteur grincent encore et toujours des dents. La fédération patronale flamande estime même que des faillites et des licenciements seront inévitables.

La CSC-Alimentation et services se réjouit par contre que le secrétaire d'Etat à la lutte contre la fraude sociale, Bart Tommelein, maintienne l'idée d'instaurer cette caisse enregistreuse. Elle demande que le secteur – tant les fédérations patronales que les syndicats – se penchent avec le secrétaire d'Etat sur des mesures destinées à réduire au maximum l'impact sur l'emploi.

«La suppression des faux travailleurs à temps partiel (inscrits comme temps partiels, mais travaillant à temps plein) constitue un élément essentiel. Les travailleurs ne se rendent pas toujours compte que travailler au noir peut avoir de conséquences importantes. Les droits sociaux ne sont effectivement constitués que sur base du nombre d'heures déclarées. En cas d'accident de travail, de maladie, d'invalidité ou de pension, la vérité verra le jour. Et celle-ci peut être dure si un nombre réduit d'heures a été déclaré» estime la CSC-Alimentation et services, pour qui l'horeca mérite de se défaire de son étiquette de secteur qui vit de magouilles et de fraudes. ●

La nouvelle caisse enregistreuse fait encore grincer les dents des patrons du secteur.



© Leyla Vidal/Belpress



# Crédit-temps: restriction du droit aux allocations

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, seuls les crédits-temps avec motif bénéficient encore d'une allocation. Et l'âge minimum pour pouvoir bénéficier d'un emploi de fin de carrière est majoré de cinq ans.



Il ne sera pas rare, dorénavant, d'avoir droit à une forme de crédit-temps mais de ne plus pouvoir bénéficier d'une allocation de crédit-temps de l'Onem. C'est une des mesures d'économie décidées par le nouveau gouvernement fédéral. Le droit à l'interruption ou à la diminution de carrière ne change pas. Il est toujours possible de réduire ses prestations de travail ou d'interrompre sa carrière de la même manière et pour la même durée. Mais le droit à une allocation de l'Onem est fortement durci.

## Crédit-temps

Dorénavant, le droit à une allocation de l'Onem n'est plus accordé que pour le crédit-temps avec motif (soins accordés à un enfant jusqu'à 8 ans, à un membre de la famille gravement malade, soins palliatifs ou formation). De plus, l'allocation de crédit-temps n'est octroyée que pour une période de maximum quatre ans sur l'ensemble de la carrière.

Toutes les périodes antérieures de crédit-temps ou d'interruption de carrière indemnisées (y compris les périodes avant 2015) sont déduites, qu'il s'agisse d'un crédit-temps avec ou sans motif, d'un crédit-temps à temps plein, à mi-temps ou à 4/5. Les congés thématiques (congé parental, congé pour soins palliatifs ou assistance à une personne gravement malade) n'entrent pas en ligne de compte.

## Emplois de fin de carrière

L'âge minimum pour pouvoir bénéficier d'une allocation de l'Onem pour un emploi de fin de carrière est majoré de cinq ans. L'âge normal est porté

de 55 à 60 ans. L'âge minimum pour les catégories particulières (carrières longues, infirmiers et aides-soignants, métiers en pénurie et entreprises en difficulté et restructuration) passe immédiatement de 50 à 55 ans et sera progressivement relevé à 60 ans à partir de 2016.

## Mesures transitoires

Ces restrictions s'appliquent aux nouvelles demandes de crédit-temps à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Mais les anciennes règles continuent de s'appliquer aux demandes en cours ainsi qu'aux demandes de prolongation.

**Les demandes en cours** doivent répondre simultanément aux conditions suivantes:

- Le crédit-temps prend cours avant le 1<sup>er</sup> juillet 2015.
- La demande écrite a été adressée à l'employeur avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015.
- La demande complète doit être introduite à l'Onem avant le 1<sup>er</sup> avril 2015.

**Les demandes de prolongation** doivent répondre simultanément aux conditions suivantes:

- prolongation ininterrompue;
- sous la même forme;
- d'une période d'allocations d'interruption qui était en cours au 31 décembre 2014. ●



## Offre d'emploi

### Détaché pédagogique (h/f)

Les Jeunes organisés et combatifs (Joc) recherchent un détaché pédagogique (h/f). Lieu de travail principal: Bruxelles.

#### Missions:

- Proposer et développer des moyens pédagogiques divers selon la méthode «voir, juger, agir».
- Recherche d'informations sur les thématiques d'action du mouvement.
- Rédaction de dossiers pédagogiques sur les thématiques.
- Développement et présentation d'éléments d'analyse en lien avec les problématiques vécues par les jeunes issus du milieu populaire et l'actualité.
- Vulgarisation de ces éléments d'analyse à destination des jeunes.
- Rédaction d'articles à destination des supports de communication du mouvement (revues, site internet et autres).
- Conception et animation de formations diverses: thématiques, politiques, moyens d'action, etc., au sein de groupes de jeunes et/ou de travailleurs du mouvement.
- Participation éventuelle dans divers lieux de représentation, en fonction des besoins.

Contrat de travail à temps plein (36 heures/semaine). Prestations en soirée, le week-end et dans les fédérations en fonction des besoins. Offre détaillée sur [www.joc.be](http://www.joc.be). Envoi des candidatures (CV et lettre de motivation) pour le **20 février** au plus tard, aux Joc, à l'attention de Céline Delys, rue d'Anderlecht 4, à 1000 Bruxelles, par courrier postal ou électronique ([secretariat@joc.be](mailto:secretariat@joc.be)). Les candidats retenus seront invités à un entretien oral qui aura lieu le mercredi 25 février.

## Législation sociale

### Toute l'info sur les salaires

La CSC a pensé à tous ceux qui se posent des questions sur leur salaire, que ces questions concernent le calcul du salaire (cotisations sociales, précompte professionnel, etc.), le salaire minimum, le salaire pendant une maladie ou pendant la maternité... Les réponses à toutes ces questions (et bien d'autres) se trouvent sur le site internet que la CSC leur consacre: [www.toutsurmonsalaire.be](http://www.toutsurmonsalaire.be)

Ce site propose également une série de calculateurs: brut-net, saut d'index, préavis, etc. Les membres de la CSC (moyennant identification) y trouveront aussi le détail des salaires et autres avantages applicables dans leur secteur professionnel.

Avantage complémentaire: ceux qui répondront à l'enquête sur les salaires (rubrique «Enquête salariale») verront apparaître, à la fin de celle-ci, les salaires moyens et les avantages extra-légaux applicables dans leur branche d'activité. Ils pourront également comparer leur salaire à ceux des autres secteurs, ou bien encore à ceux de personnes ayant des formations ou des âges différents.

Ce comparateur de salaires, ainsi que les informations sur les salaires sectoriels, sont actualisés et indexés en permanence – pour autant que l'index soit effectivement appliqué, ce qui ne semble pas être la volonté du gouvernement actuel.

Plus d'infos? Courriel: [toutsurmonsalaire@acv-csc.be](mailto:toutsurmonsalaire@acv-csc.be)



[www.toutsurmonsalaire.be](http://www.toutsurmonsalaire.be)

## Prothèses dentaires, industrie alimentaire et gardiennage

### Deux nouveaux «Flash Info» disponibles en ligne



Pour informer ses membres sur l'actualité de leur secteur professionnel, la CSC-Alimentation et services édite régulièrement des «Flash Info». Deux nouvelles publications viennent d'être diffusées: elles concernent le secteur des prothèses dentaires et celui de l'industrie alimentaire.

Les ouvriers du secteur des **prothèses dentaires** y trouveront notamment des infos très concrètes sur les nouveaux délais de préavis en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, et sur les nouvelles règles en matière de motivation du licenciement.

Ceux de l'**industrie alimentaire** pourront y trouver les salaires minimums au 1<sup>er</sup> janvier 2015, des infos sur la prime syndicale, sur les nouveautés en matière de prime de fin d'année, ou encore sur les modalités du certificat de santé demandé aux travailleurs de ce secteur.

Enfin, les ouvriers du **gardiennage** peuvent également consulter, sur le site internet de la CSC-Alimentation et services, le recueil des textes légaux (législation générale et conventions collectives de travail) qui régissent leur profession.

Toutes ces publications sont consultables sur le site internet de la CSC-Alimentation et services.



[www.csc-alimentation-services.be](http://www.csc-alimentation-services.be)

# Réforme du chômage: Bruxelles s'organise

Interpellé par les syndicats, le gouvernement bruxellois annonce des initiatives pour absorber le choc des exclusions.

**A**u 1<sup>er</sup> janvier 2015, les personnes qui percevaient des allocations de chômage sur base de leurs études depuis 36 mois et plus, ou celles qui n'ont pas suffisamment travaillé, ont été exclues du chômage. En Région bruxelloise, à cette date, Actiris estimait le nombre de personnes exclues à 4.694, dont 40% d'hommes et 60% de femmes. La moitié d'entre eux (52%) ont entre 30 et 39 ans, 20% entre 25 et 29 ans et 19% entre 40 et 49 ans. Cette mesure touche donc principalement des personnes qui ont une famille à charge, et non les plus jeunes qui représentent 7% des personnes potentiellement exclues. Elle concerne aussi surtout des personnes ne possédant pas de diplôme: 83% des personnes ont au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Or, ce sont justement celles-là qui ont le plus de difficultés à trouver un emploi. Par ailleurs, 70% des personnes exclues habitent les communes du «croissant pauvre» de Bruxelles (quartiers en première couronne nord et ouest autour du centre-ville).

## Evaluation semestrielle

Actiris estime que 3.623 chercheurs d'emploi supplémentaires pourraient perdre leur droit aux allocations dans le courant de l'année 2015. Les personnes présentant une incapacité de travail de 33% ou ayant des problèmes sérieux, aigus ou chroniques de nature médicale, mentale, psychique ou psychiatrique sont aussi concernées. Celles-ci peuvent bénéficier d'un droit supplémentaire de deux ans, pour autant qu'elles puissent prouver qu'elles suivent un parcours d'insertion adapté, en accord avec Actiris. Le gouvernement fédéral a décidé de reporter la mesure au 1<sup>er</sup> mars pour permettre à Actiris de procéder à l'évaluation demandée.

Outre ces sanctions, la mise en place d'une procédure spécifique «dispo jeunes» depuis août 2012 a d'autres conséquences. Dorénavant, une évaluation semestrielle du comportement de recherche d'emploi a lieu pendant le stage d'insertion. Une fois qu'il bénéficie de ses allo-

cations d'insertion, le demandeur d'emploi est réévalué tous les six mois sur sa recherche d'emploi. Dès lors, en raison de la limitation dans le temps des allocations d'insertion, cela signifie concrètement qu'un jeune qui a eu huit évaluations positives, s'est montré proactif et motivé par sa recherche d'emploi, va tout de même, en bout de course, être exclu du bénéfice des allocations d'insertion! Par conséquent, il sera également exclu du bénéfice de mesures d'aide à l'emploi (Activa, PTP, etc.) qui nécessitent d'être chômeur complet indemnisé. C'est un véritable non-sens!

## Concertation sociale

Dans ce contexte d'exclusion, en front commun avec la FGTB et la CGSLB, la CSC a décidé d'interpeller le gouvernement bruxellois sur ses intentions quant aux conséquences de ces mesures. Le gouvernement a répondu favorablement à cette demande. Dans le cadre du Comité bruxellois de concertation économique et sociale (CBCES), les représentants syndicaux et patronaux ont rencontré le ministre-président, Rudi Vervoort, et le ministre de l'Emploi, Didier Gosuin, le 19 décembre dernier.

L'ensemble des parties s'accordent pour dire que l'incidence sociale de ces mesures sera grande. Cela est dû, en partie, à l'aspect confiné de la Région et à la concentration massive de personnes qui seront exclues au sein du croissant pauvre. L'effet de masse risque donc de produire un «effet boomerang», mettant ainsi en péril la cohésion sociale de la Région.

Lors de sa rencontre avec les interlocuteurs sociaux bruxellois, Didier Gosuin a déclaré que la Région n'abandonnera pas les personnes exclues et qu'elle allait prendre des initiatives pour faire face à la situation et absorber le choc de ces exclusions.

Pour pallier la «double peine» du processus «dispo», la Région examine la possibilité de modifier les conditions d'accès aux dispositifs d'activation, afin de supprimer la condition «être chômeur complet indemnisé». Les per-



Selon Actiris, 70% des Bruxellois exclus du chômage habitent les quartiers du «croissant pauvre».

© Pierre Rousseau/BeIpress

sonnes exclues pourront, si elles le souhaitent, se réinscrire chez Actiris. Cela leur permettra de bénéficier de toute une série de services utiles à la recherche d'emploi: un accompagnement personnalisé, un coaching adapté, une préparation aux entretiens d'embauche, des cours de langues, des cours d'informatique... Une fois réinscrites chez Actiris, elles auront également accès aux formations dispensées par Bruxelles Formation.

## Monitoring des transferts

Le gouvernement a également fait part de sa volonté d'établir un monitoring précis des transferts vers les CPAS, afin d'évaluer le nombre de personnes concernées par les transferts, mais aussi les impacts en termes de charge de travail et de coût pour les CPAS. En fonction des premiers résultats, des initiatives encore à définir seront prises.

Par ailleurs, à la mi-novembre 2014, Didier Gosuin a envoyé un courrier au Premier ministre et au ministre fédéral de l'Emploi. Il y demandait notamment la prolongation des droits aux allocations d'insertion pour tous les chercheurs d'emploi qui poursuivent ou qui entament une démarche positive de recherche d'emploi, accompagnés par Actiris. Jusqu'ici sans réponse. ●

## Droit à l'action collective: nouvelle victoire syndicale

**C**ertains employeurs contestent volontiers la légitimité de l'action collective. Certains n'hésitent pas à aller en justice en utilisant la «requête unilatérale» (voir encadré). L'affaire Crown est un bon exemple de cette pratique. Or, dans cette affaire, la Cour de cassation a estimé dernièrement qu'une requête unilatérale de l'employeur n'était pas justifiée. Cet arrêt porte un nouveau coup dur à la pratique consistant à briser les actions collectives au moyen de requêtes unilatérales. C'est un beau succès pour la CSC et la FGTB, et une jurisprudence importante.


### De quoi parle-t-on?

La procédure en justice est contradictoire: chacun défend son point de vue. En cas de **requête unilatérale**, une partie se présente seule au tribunal pour demander une ordonnance suite à laquelle une autre personne devra exécuter une action déterminée. Certains employeurs utilisent cette procédure pour faire interdire certaines actions collectives. Le Comité européen des droits sociaux a condamné ces pratiques: elles sont contraires aux conditions imposées par la Charte sociale européenne pour restreindre le droit de mener des actions collectives.

Cette bataille juridique dure depuis trois ans maintenant:

- Le 1<sup>er</sup> février 2012, le fabricant d'emballages Crown annonce la fermeture du site de Deurne, pourtant rentable. La concertation a du mal à démarrer, malgré la loi Renault. Le 13 juin, Crown appose des chaînes aux portes de l'usine pour empêcher toute action. Les travailleurs décident de les couper.
- Crown saisit le président du tribunal de première instance. Celui-ci refuse d'intervenir, invoquant la Charte sociale européenne (voir encadré).

- L'employeur introduit cette même requête unilatérale auprès de la Cour d'appel qui accède à sa demande et interdit l'action collective.
- La CSC et la FGTB introduisent une «tierce opposition» contre ce jugement. Elles attirent l'attention de la Cour d'appel sur le fait que l'employeur a entravé la concertation sociale, que certaines de ses allégations n'étaient pas fondées, et qu'en empêchant les travailleurs d'entrer dans le bâtiment, Crown a voulu rendre impossible toute forme d'action. Or l'employeur connaissait les initiateurs de l'action et pouvait tenter une procédure contradictoire. La Cour d'appel suit ce raisonnement et annule l'ordonnance du président.
- Crown se pourvoit en cassation. La Cour de cassation estime à son tour que la requête unilatérale de l'employeur ne se justifiait pas. ●

 [www.lacsc.be](http://www.lacsc.be)



# Concertation à un rythme accéléré

Les interlocuteurs sociaux ont un programme de concertation chargé. Diverses réunions sont prévues dans les jours à venir. La CSC réunira son conseil général le 10 février pour une première évaluation des résultats obtenus.



© GUY PUTTEMANS

Les grandes mobilisations syndicales de la fin 2014 ont porté leurs fruits. Le gouvernement fédéral a rencontré les interlocuteurs sociaux le 15 janvier et a confié au Groupe des 10 la responsabilité de négocier un certain nombre de dossiers qui relèvent traditionnellement de sa compétence.

Le travail se déroule à présent au Groupe des 10, mais aussi au Conseil national du travail (CNT), et est mené à un rythme accéléré. Le gouvernement attend en effet que les interlocuteurs sociaux prennent des décisions pour la fin de ce mois.

## La liaison au bien-être

Premier dossier: la liaison au bien-être pour 2015-2016. Avant Noël, il semblait évident que 127 millions viendraient s'ajouter au budget de la liaison au bien-être, pour assurer dès 2015 la «correction sociale» du saut d'index. Puis il est apparu que ces 127 millions seraient pour plus tard, puisque le saut d'index produira ses effets plus tard que prévu. Quel est donc le montant exact? Le gouvernement l'a annoncé aux interlocuteurs sociaux le 15 janvier: 319,5 millions d'euros pour 2015 et 307,7 millions supplémentaires en 2016, soit 627,2 millions d'euros. Le budget ne tient plus compte des allocations familiales qui ont été transférées aux Régions. Ceci signifie qu'en 2015-2016, 87% du budget légal seront consacrés aux travailleurs salariés. Les 100% de l'enveloppe ne sont donc pas maintenus, au contraire de ce que le gouvernement continue à claironner.

Le gouvernement a chargé les interlocuteurs sociaux d'affecter eux-mêmes ces 627,2 millions. Il leur demande toutefois de tenir compte des orientations de l'accord de gouvernement, et de veiller à ne pas créer de pièges en termes d'inactivité et de chômage. Le cadre légal actuel le prévoyait déjà, mais ce rappel montre la réticence des trois partis libéraux du gouvernement vis-à-vis

d'une augmentation des allocations de chômage (même s'agissant des minima et des forfaits). Pourtant l'accord de gouvernement accorde la priorité aux allocations les plus faibles et, dans la sécurité sociale, les allocations les plus basses se situent bel et bien dans l'assurance chômage.

## Une marge pour les CCT?

Deuxième dossier: la formation des salaires. Y aura-t-il une marge de négociation possible lors des conventions collectives de travail (CCT) dans les secteurs? C'est ce que les interlocuteurs sociaux vont devoir déterminer au cours des prochaines semaines. Pour négocier, ils disposent de deux éléments centraux du rapport technique du Conseil central de l'économie (CCE):

- d'une part, l'écart salarial brut pour 2014, qui est ramené à 2,9%;
- d'autre part, une évolution du coût salarial brut estimée à 4,7% pour 2015-2016 dans les pays de référence (l'Allemagne, la France et les Pays-Bas) et dont il ne faut déduire que 0,3% d'indexation en Belgique (compte tenu du saut d'index), soit 4,4%. Le Groupe des 10 peut ramener ce chiffre à 3,5% si, par prudence, il utilise une marge d'erreur de 0,9%.

Toutefois, ces deux chiffres ne tiennent aucun compte d'autres facteurs importants comme les subsides salariaux accordés en Belgique, l'évolution des subsides salariaux dans les trois pays voisins, ou la réduction supplémentaire de charges patronales de 960 millions dont les employeurs bénéficieront en 2016, à majorer de minimum 450 millions supplémentaires en 2019.

Ce rapport ouvre donc une vraie marge pour des négociations. Il pousse même à s'interroger sur la réelle nécessité du saut d'index. Certains milieux patronaux se posent d'ailleurs la question, mais ce n'est pas le cas des organisations patronales interprofessionnelles.

## Réforme des pensions

Via la loi-programme, le gouvernement a pris quelques mesures en matière de pensions, dont la suppression du bonus pension. Toutefois, les réformes les plus lourdes restent à venir. Le rapport de la Commission de la réforme des pensions recommandait d'organiser une concertation avec les interlocuteurs sociaux. Ce sera le cas: le 15 janvier, le gouvernement a annoncé son intention d'installer un Comité national des pensions dès le mois d'avril.

Ce comité sera chargé, cette année encore, de s'atteler en priorité à deux dossiers: les régimes dérogatoires pour les métiers lourds et la pension à mi-temps. Faudra-t-il essayer d'établir des listes de métiers lourds? Ou faudra-t-il plutôt fixer des critères génériques, comme ceux qui existent déjà pour le RCC (ex-prépension) et ceux que la CSC a ajoutés dans son mémorandum, notamment pour les travailleurs qui exercent leur métier dans des conditions de froid extrême? La question se posera lorsque le comité se réunira, en avril prochain, et la CSC va bien sûr s'y préparer.

## Les défis du printemps

Tous ces thèmes de la concertation ont leur propre dynamique. Certains pourraient déboucher sur un accord interprofessionnel (AIP), d'autres doivent être mis en œuvre par le gouvernement. C'est le cas de la réforme fiscale (voir ci-dessous). Mais tous sont liés les uns aux autres.

La négociation ne fait que commencer et il faudra attendre le printemps pour voir comment ces défis auront été relevés. «Notre première réaction au processus de concertation mis en place est positive, affirment Marc Leemans et Marie-Hélène Ska, président et secrétaire générale de la CSC et négociateurs au Groupe des 10. La CSC y collaborera de manière constructive, mais ne peut préjuger de ses résultats.» Une première évaluation de la situation aura lieu lors du conseil général que la CSC réunira le 10 février. ●

## Un «tax shift» réel et substantiel s'impose

De son côté, le gouvernement fédéral va entamer le travail politique sur une réforme fiscale et sur un éventuel «tax shift». Il doit prendre des décisions en la matière avant le contrôle budgétaire de mars.

Jusqu'ici, le gouvernement Michel entendait préserver les citoyens les plus fortunés, menant ainsi une politique très inéquitable qui faisait peser sur les travailleurs et les allocataires sociaux le poids de toutes les économies (3 milliards à charge des pouvoirs publics, 2,5 milliards dans les soins de santé, 2,1 milliards dans la sécurité sociale) et des impôts (saut d'index avec perte annuelle de pouvoir

d'achat). Or, tous les experts et les institutions internationales s'accordent à dire qu'un glissement fiscal des revenus du travail vers les revenus du capital est nécessaire pour alléger la pression (para)fiscale.

La CSC s'est activée à mettre le gouvernement et les employeurs au pied du mur. Brusquement, la N-VA s'est alors mise à encenser l'impôt sur la fortune, suscitant une réaction du MR et de l'Open VLD. Pour sa part, la FEB (Fédération des entreprises de Belgique) ne balaie plus l'impôt sur la fortune, mais elle essaie de le ramener à un impôt sur les seules plus-values spéculatives. Opposés

à cette mesure, les investisseurs n'ont pas manqué de réagir.

Il fallait donc attendre de voir ce que le gouvernement présenterait aux interlocuteurs sociaux le 15 janvier. Il est venu avec la promesse d'une grande réforme fiscale prévoyant un glissement fiscal du travail vers «les autres sources de revenus». Les premiers effets devraient être visibles en 2015-2016. C'est très flou, mais le dossier reste sur la table et il va dans le sens d'un «tax shift». La CSC continue à faire pression, jour après jour, notamment en interpellant les mandataires du MR (voir page 4). ●